

FORCE OUVRIERE RECU AU MINISTERE LE 17 JUIN 2015 **ASSISTANTS FAMILIAUX : une profession à préserver !**

Le 17 Juin 2015, FO a été reçu, à sa demande, par Mme Anne DEVREESE, conseillère chargée de la protection de l'enfance, auprès de Laurence Rossignol - Secrétaire d'État chargée de la Famille, des Personnes âgées et de l'Autonomie et de la Ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, de Marisol Touraine, Ministre des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des femmes et Mme Catherine Briand (chargée de mission DGCL, cohésion sociale, protection de l'enfance)

La délégation FO conduite par Alex Deluge, Secrétaire général de l'union nationale Force Ouvrière des Départements et Régions, était composée de Véronique Martinet assistante familiale dans la Sarthe, membre de la commission exécutive de l'union, de Patricia Laurent assistante familiale dans la Nièvre, de Véronique Adragna assistante familiale en Charente Maritime, de Christiane Chaleyssin secrétaire générale adjointe du syndicat FO des agents du département des Hauts de Seine.

Pour FORCE OUVRIERE, après des années de revendications, de négociations, d'actions, ce dossier doit aujourd'hui avancer. Il faut l'améliorer et remédier rapidement aux problèmes qu'il soulève.

La loi de 2005 a prouvé ses limites, n'arrivant pas à effacer « La culture de l'accueil familial dévoué, peu gratifié et peu gratifiant ». Les exigences contraignantes de ce métier, un manque d'intégration et de reconnaissance font émerger inquiétude, désintérêt, lassitude, épuisement, pouvant conduire au « burnout ».

Depuis de nombreuses années et à plusieurs reprises, notre Union Nationale Force Ouvrière des Départements et des Régions a alerté, défendu les revendications lors de rencontres au Ministère, mettant en avant la nécessité de « Protection des assistants familiaux ».

L'union a participé à des actions locales, nationales importantes.

Le malaise est réel.

Les assistants familiaux, agents non-titulaires des collectivités territoriales vivent, exercent dans une précarité certaine. Les missions qui leur sont attribuées sont ambitieuses par rapport à l'enfance en difficulté. Les moyens qui leurs sont attribués ne sont



pas à la hauteur des résultats escomptés. Il faut remettre à plat les problèmes posés et faire évoluer le statut. Conscients des exigences hors normes de ce métier qui nécessite une présence importante et sans horaire précis, ils attendent une revalorisation de ce statut, leur intégration aux équipes et non plus simplement un rapport de tutelle, la prise en compte de ce qu'ils disent et la possibilité de se

défendre quand ils sont attaqués. La précarité de leur emploi doit voir des améliorations sur leur revenu, leur protection, leur position. C'est un enjeu majeur pour maintenir cet outil essentiel qu'est la protection de l'enfance. C'est un moyen efficace pour contrer la désaffection des candidatures de nouveaux assistants familiaux dans les départements.

Il faut réagir vite et fort pour que ce secteur professionnel ne disparaisse pas, que ce soit un vrai métier avec des garanties.

Cette rencontre a permis de mettre en avant les difficultés de cette mission aujourd'hui et de demander des réponses aux représentantes du Ministère.

Mme DEVREESE nous a fait part :

- De la volonté du Ministère de la famille et de la DGCL, d'améliorer, dans l'intérêt des enfants, la « bienveillance » autour des acteurs de la protection de l'enfance dont font partis les assistants familiaux.
- D'une partie du « contenu de la feuille de route » mise en ligne sur le site du ministère (http://www.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Feuille_de_route_protection_de_l_enfance_2015-2017-2.pdf).

Elle a pu nous indiquer que notre démarche entrait dans les thématiques travaillées au ministère et qu'ils allaient revoir « l'indemnité d'attente », « la protection des assistants familiaux »...

Notre délégation FO lui a rappelé certaines de ses revendications et constats en les illustrant d'exemples et a présenté le dossier qui avait été préparé :

REVENDEICATIONS DE FORCE OUVRIERE :

- **Obtenir l'intégration à l'équipe pluridisciplinaire et la reconnaissance des « assfams » au sein de l'équipe** pour pallier au manque de communication et d'information, au sentiment d'isolement par rapport à la collectivité, à cette impression de manque de confiance, de suspicion permanente (dossier à charge) de la part de la hiérarchie, et dans le cadre des discussions et décisions, le constat du manque de connaissance sur les situations réelles des enfants confiés,

- **Prendre en compte la** dégradation de la santé mentale des enfants accueillis, le manque de places en structures (de type IME, ITEP etc.) et **compléter la formation relative aux troubles**, de plus en plus importants, **psychologiques et psychiatriques**.

- **Revaloriser les salaires et l'homogénéisation nationale.**

- **Réponse :**

- **Pour les salaires :** « *cette question relève des décisions des Départements qui définissent chacun leur politique salariale* ». Invités à une réunion nationale sur la protection de l'enfance, ils ont largement répondu à l'appel. Ils ont fait part de leur volonté de mettre en place de nouvelles pratiques en s'appuyant sur ce qui marche dans certains Départements. « **Une revalorisation salariale à la hausse, avec un métier aussi complexe ne le rendrait pas plus attractif** » Elle a rappelé « **qu'aujourd'hui nous étions dans une période de restrictions budgétaire** ».

- Sur les **aspects institutionnels, organisationnels**, le problème de l'autorisation parentale, l'écoute des Assistants Familiaux, il y a des vraies pistes de travail avec des solutions à trouver.

- **Pour l'homogénéisation :** « C'est un sujet difficile et compliqué, du fait de la précarité de ce métier, plusieurs ministères sont concernés.

- **La question de l'accueil des mineurs isolés étrangers (MIE).**

Quelle que soit la religion, la culture, ces jeunes ne sont pas préparés à intégrer une famille française. Il y a des problèmes de santé (Ébola, tuberculose, sida, etc.), de promiscuité, de sexualité, de vie commune. Certains MIE mettent à mal la famille d'accueil par leurs revendications, leurs comportements. Les éducateurs répondent de « laisser faire ». Il faut éviter de les placer chez de jeunes professionnels et chez ceux qui sont en fin de carrière sans un réel accompagnement, la mise en place d'un suivi éducatif, de formation et un vrai respect mutuel.

Réponse de Mme Devreese (apparemment étonnée). Elle pensait que « *les assistants familiaux n'accueillaient que de très jeunes mineurs isolés, et que les grands adolescents étaient en institution !* » Elle a souligné que « *les problèmes devaient être le fait de minorités, car l'ensemble des professionnels qui travaillent avec les MIE notent leur incroyable volonté de réussir, de se former et de s'intégrer* ». Elle entend que « *les Assistants Familiaux ne sont sans doute pas la solution à cette intégration et qu'il conviendrait de s'appuyer sur les associations existantes qui font du bon boulot auprès de cette population* ».

- **Le non-respect de la présomption d'innocence face à des dénonciations mensongères ou calomnieuses...**

Les réponses inadéquates lorsqu'un Assistant Familial est l'objet d'une « information préoccupante » (IP) par dénonciation (qui peut être calomnieuse). Nous demandons une investigation sérieuse en interne à charge et à décharge avec l'impartialité des enquêteurs pour analyser le contexte et la réalité des accusations. Et qu'avant de prendre des décisions radicales, mesurer la dangerosité des faits (entre faits graves et avérés) avec une gradation des décisions de prévention des dangers. De même, il est nécessaire de revoir les indemnités de situation d'attente. Sinon c'est la judiciarisation du métier qui va prendre le pas. Nous lui remettons le dossier spécifique, sur les mesures à prendre de « protection des assistants familiaux », face au non-respect de « la présomption d'innocence » dont ils sont victimes, dossier s'appuyant sur les témoignages rassemblés à l'occasion de « la Rencontre Régionale de Riaillé ».

- **Revaloriser l'indemnité d'attente** qui est aujourd'hui de 2.8 fois le SMIC horaire par jour, en cas d'absence d'enfant placé dans la famille d'accueil : la baisse de revenu est trop importante,

- La demande de **Force Ouvrière** de **participer aux réunions des commissions nationales** de l'enfance.

Réponse : Demande prise en considération.

- **Obtenir une vraie sécurisation, un accompagnement et le soutien des Assistants Familiaux facilement mis en difficultés...**

- **Obtenir des solutions aux difficultés de pratiques du quotidien.** Nous avons abordé les problèmes liés notamment à l'autorité parentale (signature obligatoire dans bien cas qui mettent à mal les enfants et font perdre beaucoup de temps)... Mais il y en a tant d'autres sujets sur lesquelles nous reviendrons...

En conclusion,

Notre délégation a insisté sur la grande précarité à laquelle étaient soumis les assistants familiaux, avec, la nécessaire revalorisation de l'indemnité d'attente, puis sur la protection des assistants familiaux et de leur famille, sur les licenciements liés aux dysfonctionnements des acteurs...

Mme Devreese nous a invité à consulter la « feuille de route » établie par la commission nationale sur les questions de la protection de l'enfance, mise en ligne le jour même. (Participent à cette commission : des associations d'Assistants Familiaux, des anciens enfants de l'ASE, des professionnels de l'enfance, des politiques...). Elle a souligné que les associations de jeunes issus de l'ASE partagent également plusieurs de nos préoccupations ainsi que des associations comme « la voix de l'enfant »

Les échanges ont été riches, passionnés et nous espérons très constructifs. C'est notre combat !

Rapporteurs : Véronique MARTINET, Patricia LAURENT, Véronique ADRAGNA, Alex DELUGE et Annie VIEL-PUECH